

**DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR DE LA CDAC**  
**du 20 juillet 2017**  
**Salle Proust**

**Dossier n° 2017-17 : 9 h 00** : demande d'autorisation concernant la création d'un magasin Lidl, d'une surface de vente de 1 286 m<sup>2</sup>, à Saint-Aubin-sur-Scie, impasse de la pointe.

- le maire de Saint-Aubin-sur-Scie, commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président de la communauté de l'agglomération de la région dieppoise dont est membre la commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président du pôle d'équilibre territorial et rural du Pays dieppois-terroir de Caux chargé du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est située la commune d'implantation ;
- le président du conseil départemental, ou son représentant ;
- le président du conseil régional, ou son représentant ;
- madame Blandine LEFEBVRE, maire de Saint-Nicolas-d'Aliermont ou monsieur Sylvain BULARD, maire de Blacqueville ou monsieur Alain BAZILLE, maire de Thérouldeville, représentant les maires au niveau départemental ;
- monsieur Pascal LECOURT, vice-président de l'agglomération Fécamp Caux littoral ou monsieur Jean-Louis ROUSSELIN, vice-président de la communauté de l'agglomération havraise, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
- madame Danièle CALLE (UFC Que Choisir) ou monsieur Philippe SCHAPMAN (UFC Que Choisir) et monsieur Hubert GUILBERT (Indécosa-CGT) ou madame Catherine MARC, personnalités qualifiées en matière de la consommation et de la protection des consommateurs ;
- monsieur Olivier GOSSELIN (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) ou madame Isabelle VALTIER (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) et monsieur Badredine DADCI (Horizon Normandie nature environnement), personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.

**Dossier n° 2017-18 : 10 h 00** : demande d'autorisation concernant la création d'un magasin Lidl d'une surface de vente de 1 286 m<sup>2</sup> à Gainneville, 262 avenue de la Libération.

- le maire de Gainneville, commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président de la communauté de l'agglomération de la région havraise dont est membre la commune d'implantation, ou son représentant ;
- Monsieur Jean-Louis ROUSSELIN désigné par le président du syndicat mixte d'élaboration et de gestion du schéma de cohérence territoriale le Havre-Pointe de Caux – Estuaire dans le périmètre duquel est située la commune d'implantation ;
- le président du conseil départemental, ou son représentant ;
- le président du conseil régional, ou son représentant ;
- madame Blandine LEFEBVRE, maire de Saint-Nicolas-d'Aliermont ou monsieur Sylvain BULARD, maire de Blacqueville ou monsieur Alain BAZILLE, maire de Thérouldeville, représentant les maires au niveau départemental ;
- monsieur Pascal LECOURT, vice-président de l'agglomération Fécamp Caux littoral ou monsieur Jean-Louis ROUSSELIN, vice-président de la communauté de l'agglomération havraise, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
- madame Danièle CALLE (UFC Que Choisir) ou monsieur Philippe SCHAPMAN (UFC Que Choisir) et monsieur Hubert GUILBERT (Indécosa-CGT) ou madame Catherine MARC, personnalités qualifiées en matière de la consommation et de la protection des consommateurs ;
- monsieur Olivier GOSSELIN (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) ou madame Isabelle VALTIER (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) et monsieur Badredine DADCI (Horizon Normandie nature environnement), personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.